

FORMATION au PERMIS AM

- Option Cyclomoteur -

Réf de l'action : ECF T083.PR indice 07 du 17/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),

AVERTISSEMENT

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.
- Sont dispensés :
 - Les personnes nées avant le 1988,
 - Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel



PROGRAMME / CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (minimum 30 minutes),
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure),
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) (minimum 30 minutes),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures),
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (minimum 1 heure).

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Piste,
- Cyclomoteurs homologués,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations préalable, continue et de synthèse
- Validation des compétences acquises à la fin de la formation.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée à la demande du stagiaire.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 8 h

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

FORMATION au PERMIS AM

- Option QUADRICYCLE -

Réf de l'action : ECF T085.PR indice 05 du 03/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire un quadricycle léger de la catégorie AM en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un quadricycle léger entrant dans la catégorie concernée
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),

AVERTISSEMENT

- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale en AAC vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur,
- Si la formation est assurée sur un quadricycle léger à moteur n'appartenant pas à l'établissement, le responsable de l'établissement vérifie, avant que ne débute la formation, que l'assurance du véhicule couvre bien la période d'apprentissage,
- Sont dispensés :
 - Les personnes nées avant le 1988,
 - Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (minimum 30 minutes),
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure),
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route) (minimum 30 minutes),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures),
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (minimum 1 heure).

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Quadricycles légers à moteur homologués,
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations préalable, continue et de synthèse
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option quadricycle léger, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale : 8 h

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.